

Aide au recrutement et au renforcement de compétences en innovation

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

- L'aide au recrutement et au renforcement de compétences en innovation a pour objectif de :
 - favoriser le recrutement pérenne (CDI) de cadres ou techniciens qualifiés (R&D, innovation) permettant à la fois d'optimiser l'organisation de l'entreprise et de structurer les équipes,
 - contribuer au renforcement des compétences des salariés et des dirigeants dans le cadre de formations dédiées.
- Elle s'adresse aux PME, aux Entreprises de taille intermédiaire et aux associations.
- Les dépenses éligibles sont :
 - le recrutement : salaire brut chargé d'un salarié sur une année,
 - la formation : frais liés à la formation et du coût des personnels participant à la formation (formateurs, auditeurs).

Montant de l'aide

- La subvention dans le cadre du recrutement représente 50% maximum des dépenses éligibles, dans la limite de 40 000 €.
- La subvention dans le cadre de la formation représente 70% maximum des dépenses éligibles.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX cedex
Téléphone : 05 57 57 8000
Web : www.nouvelle-aquitaine.fr